

## Flash réglementaire N°25

Bonjour,

Ce flash est établi à partir d'un suivi des principaux sites réglementaires. Il a pour objectif de présenter les actualités légales et réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi qu'une sélection des principales informations publiques communiquées par les associations professionnelles.

Vous trouverez ci-après la veille réglementaire pour la période du **16 juillet au 31 juillet 2023**.



Sujet LCB-FT



Important



Publication / newsletter / avis



Sujet en cours de discussion / consultation



Deadline



Accord de composition / Sanction rendue

# A RETENIR



- 17/07/2023: **L'AMF** publie une **étude qualitative** afin d'évaluer **la lisibilité des annexes extra-financières** des placements présentés comme responsables. ([Pour plus de détails](#))



- 17/07/2023 : **L'ESMA** communique un **rapport** sur les transactions suspectes et les rapports sur les commandes. Celui-ci présente une vue d'ensemble de l'utilisation des **STOR** (Report on Suspicious Transactions and Order Reports) dans diverses juridictions pour enquêter sur **les abus de marché**. ([Pour plus de détails](#))



- 18/07/2023 : **L'ACPR** publie une nouvelle recommandation relative à la mise en œuvre de certaines dispositions concernant la gouvernance des produits d'assurance, les rémunérations et la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, issues de la **directive (UE) 2016/97** sur la **distribution d'assurances**. ([Pour plus de détails](#))



- 18/07/2023 : A compter de la campagne déclarative 2025, relative aux **revenus 2024**, la date limite de dépôt des déclarations **CRS/ DAC2** et **FATCA** sera fixée au **15 juillet 2025** au lieu du 31 juillet. ([Pour plus de détails](#))



- 19/07/2023 **L'AMF** partage ses **questions-réponses** relatives au régime des prestataires de services sur actifs numériques (**PSAN**). ([Pour plus de détails](#))



- 19/07/2023: **L'AMF** modifie **sa doctrine sur les PSAN** pour clarifier les dispositions transitoires vers l'enregistrement PSAN « renforcé ». ([Pour plus de détails](#))



- 21/07/2023: **L'AMF** partage un **guide d'élaboration du programme d'activité** des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs autogérés. ([Pour plus de détails](#))

# A RETENIR



- 26/07/2023 : **AMF** - Adaptation du cadre législatif et réglementaire français des infrastructures de marché sur blockchain relatif au droit des titres. ([Pour plus de détails](#))



- 28/07/2023 : L'**AMF** met à jour sa doctrine (**DOC-2012-02**) concernant le **gouvernement d'entreprise** et les **rémunérations des dirigeants**. ([Pour plus de détails](#))



- 28/07/2023 : L'**AMF** applique les orientations de l'**ABE** concernant l'utilisation de solutions **d'entrée en relation d'affaires à distance**. ([Pour plus de détails](#))



- 29/07/2023 : Le ministre de l'Économie et des finances signe un arrêté portant homologation de modifications du **règlement général de l'AMF**. ([Pour plus de détails](#))

# INFORMATION



- 18/07/2023 : L'**ASPIM** publie une lettre d'information des fonds immobiliers non cotés. ([Pour plus de détails](#))



- 18/07/2023 : L'**AFG** répond à la consultation de l'ESMA sur son projet de **RTS** dans le cadre de la réglementation **ELTIF**. ([Pour plus de détails](#))



- 20/07/2023 : **AFG** - Table de spreads au titre de **MIF II** et **PRIPs** de juin 2023. ([Pour plus de détails](#))



- 25/07/2023 : L'**ESMA** a révoqué les décisions de reconnaissance des **contreparties centrales** basées aux Émirats arabes unis, conformément avec le règlement **EMIR**. ([Pour plus de détails](#))



- Quelques dates d'événements à retenir :
  - 31/08/2023 : « **Diversification** : Dans des marchés financiers globalisés et interconnectés, comment retrouver des sources de diversification ? » - Université d'été de l'Asset Management. ([Pour plus de détails](#))
  - 20/09/2023 : « **Finance durable & MiFID 2** : vision stratégique et point sur les travaux de Place » - France Post-Marché. ([Pour plus de détails](#))
  - 06/10/2023 : 5e édition de l'**ESG prospective Morning**. ([Pour plus de détails](#))
  - 02/10/2023 au 08/10/2023 : Résilience des investisseurs, crypto-actifs et finance durable – World Invest Week Home. ([Pour plus de détails](#))
  - 03/10/2023 : **AM Tech Day 2023** – AGEFI. ([Pour plus de détails](#))
  - 05/10/2023 : **European Finance Forum** – AGEFI. ([Pour plus de détails](#))
  - 09/10/2023 : “**Innover pour transformer la finance**” – Challenge Fintech for Tomorrow 2023. ([Pour plus de détails](#))

# INFORMATION



- 27/07/2023 : **L'ESMA** publie conjointement avec l'**ABE**, un **rapport** analysant la mise en œuvre de certaines dispositions de la Directive sur les droits des actionnaires 2 (**SRD2**) **concernant les conseillers en vote** (proxy Advisor) **et de la chaîne d'investissement**. ([Pour plus de détails](#))
- 28/07/2023 : L'**ACPR** communique les résultats des **tests de résistance** 2023 menés par l'**ABE** et la **BCE**. ([Pour plus de détails](#))

# POINT D'ATTENTION



- 18/07/2023 : **L'ESMA** publie son **rapport 2022** sur les **sanctions OPCVM et FIA**. ([Pour plus de détails](#))
- 24/07/2023 : **AMF** – Accord de composition administrative conclu le 2 juin 2023 avec une société de gestion de portefeuille. En effet, suite au **manque de diligence, soin, compétence et professionnalisme** dans la structuration de fonds à gestion indicielle étendue, aux **mauvaises informations des clients** concernant les objectifs de gestion des fonds à gestion indicielle et la **défaillance du dispositif de contrôle**, la société s'engage à :
  - Payer 600 000€ au Trésor Public ;
  - Indemniser les investisseurs éligibles proportionnellement à leurs encours, avec un minimum de 50€ ;
  - A améliorer la conformité, la qualité de l'information client et mieux formaliser ses plans de contrôle. ([Pour plus de détails](#))
- 27/07/2023 : Le 4 mai 2023, la **Commission de sanction de l'AMF** a prononcé à l'encontre d'une société de gestion spécialisée dans l'épargne salariale, l'épargne retraite et l'actionnariat salarié, une sanction de 200 000 €. Les griefs sanctionnés sont les suivants :
  - **Manquement** à l'obligation d'établir et maintenir des politiques et procédures pour les rétrocessions des frais de gestion liés à la commercialisation de ses fonds ;
  - **Transmission d'informations incomplètes et imprécises** aux investisseurs sur les rétrocessions avant d'investir dans des FIA ;
  - **Corps procédural lacunaire** encadrant la sélection des investissements et absence de politiques et des procédures garantissant **la conformité des décisions d'investissement** de FIA avec ses objectifs et stratégies d'investissement ;
  - **Suivi non documenté** des décisions de sélection des sociétés de gestion et des fonds sous-jacents.([Pour plus de détails](#))



Cabinet spécialisé en conformité, contrôle interne et veille réglementaire qui a pour vocation de travailler aux côtés des sociétés de gestion (SGP) et autres prestataires de services d'investissement (PSI).

## DISCLAIMER

Les informations, données et analyses contenues sur ce document ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. En tout état de cause, la responsabilité des auteurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait ou à la suite d'une décision prise sur la base des informations, données et analyses présentes sur ce document.

Ce document peut inclure des liens hypertextes vers des sites internet. Le contenu des sites ou des pages de sites tiers sont sous la responsabilité exclusive de leur(s) auteur(s) et ne sauraient engager la responsabilité de Maison de la Compliance.

## NOUS CONTACTER



[contact@maisondelacompliance.fr](mailto:contact@maisondelacompliance.fr)



01 78 95 60 80



71 avenue des Ternes – 75017 Paris



[maisondelacompliance.fr](http://maisondelacompliance.fr)